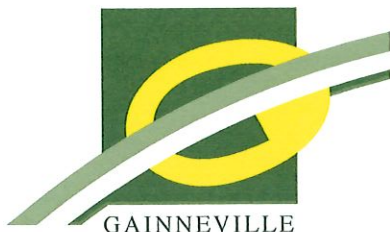


MAIRIE



Gainneville, le 5 septembre 2022,

Hôtel du Département  
À l'attention de Monsieur Alain BAZILLE,  
Vice-Président en charge des Infrastructures, des  
Ports et du Littoral  
CS 56101  
76101 ROUEN CEDEX

Objet : Routes départementales - Commune de Gainneville.

Monsieur le Vice-Président,

Le territoire de la Commune de Gainneville est traversé, notamment, par 3 voies départementales, d'est en ouest par les RD 6015 et RD 34, et du nord au sud par la RD 111.

Ces trois voies très fréquentées, par tous types de véhicules, génèrent, vous le savez, de nombreuses nuisances, et un niveau d'insécurité routière très élevé.

La RD 6015 est quotidiennement empruntée par des milliers de véhicules, dont un nombre important de poids-lourds, de plus ou moins gros tonnage, qui utilisent cette voie notamment pour ne pas avoir à utiliser l'autoroute.

Cela engendre une dégradation des conditions de vie de mes concitoyens, détériore trop rapidement le revêtement de la voirie, et génère des pollutions, des nuisances sonores, et des vibrations impactant certaines propriétés jouxtant l'axe routier.

Des capteurs devaient être installés, par vos services, chez les riverains afin de tester et contrôler la réalité des vibrations, or, à ce jour, aucun dispositif ni aucun contact n'a été pris avec eux, ni avec la commune.

Je suis régulièrement sollicité sur ce sujet, et ne peux répondre sur l'inaction du Département.

Par ailleurs, aucune bordure de trottoir ne délimite concrètement la voirie de l'espace piéton, occasionnant un risque de débordement des véhicules sur leur voie.

Je vous rappelle qu'en avril 2021, un accident mortel est à déplorer sur la RD6015, et nous n'avons toujours aucun retour, ni aucun plan d'action de mis en place par le Département pour éviter qu'un tel accident ne se reproduise.

Pire, j'apprends que les travaux de sécurisation qui devaient être réalisées jusqu'à l'entrée du Havre, s'arrêteront finalement à la limite entre Saint-Aubin-Routot et Gainneville !

Ce n'est ni acceptable, ni entendable, un aménagement et une sécurisation devant impérativement être menés sur ce tronçon.

Concernant la RD 34, ce sont principalement des problèmes de vitesse qui sont à relever. Après maints armolements, un test avec l'installation d'écluses temporaires a été réalisé.

Le test est en cours depuis plusieurs mois à présent, et aucune information, ni aucun retour à ce sujet ne me sont parvenus de la part des services départementaux.

Je peux, en revanche, vous confirmer le caractère accidentogène de ces dispositifs. Les conducteurs accélèrent avant la première écluse, freinent en urgence, et réaccélèrent à la sortie de la seconde écluse, quel que soit le sens d'arrivée.

En outre, il semble que les emplacement choisis, dans des virages ou à proximité d'entrées charretières, ne soient pas des plus opportuns.

Les usagers riverains de la RD34, sont extrêmement mécontents, et ne comprennent pas l'inaction et le manque de réactivité du Département malgré plusieurs contacts téléphoniques, restés sans suite.

Enfin, la RD 111 qui traverse la commune du nord au sud, longe le groupe scolaire maternelle et primaire, et l'ensemble des équipements publics.

Cette voie est strictement interdite aux poids-lourds, or l'on en croise fréquemment sur cet axe, remontant par la côte de Rogerville, et à une vitesse souvent élevée. Il me semble que l'apposition d'un panneau d'interdiction au pied de la côte de Rogerville serait plus qu'opportune.

Pour compléter mes demandes, j'ajouterai que les problématiques de vitesse, de nuisances sonores, de pollution, de vibrations, d'insécurité ou de sentiment d'insécurité, ne peuvent être envisagés ni résolus à l'aune du territoire de la seule commune de Gainneville.

En effet, les communes voisines de Saint-Laurent-de-Brèvedent, de Saint-Martin-du-Manoir, de Saint-Aubin-Routot, de Gonfreville l'Orcher, voire d'Harfleur, sont tout autant concernées par ces problématique, la configuration de ces voiries imposant la prise en compte de la totalité de l'axe.

Un unique ralentisseur, par exemple, ne fera que générer d'autres dangers, tandis qu'une réflexion globale et des aménagements réguliers sur l'ensemble de voirie (plateaux, ...) m'apparaissent plus efficaces.

En tout état de cause, avec mes collègues Maires, nous souhaitons vous inviter in situ, à nous rencontrer pour discuter de toutes ces problématiques, et pouvoir envisager des solutions adaptées afin de prévenir de nouvelles tragédies.

Restant à votre disposition, et dans l'attente d'un rendez-vous, je vous prie d'agréer, Monsieur le Vice-Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,  
Martial GALOPIN



*Copie :*

*Patrick BUSSON, Maire de Saint-Laurent-de-Brèvedent*

*Jean-Luc FORT, Maire de Saint-Martin-du-Manoir*

*Alban BRUNEAU, conseiller départemental*

*Sophie Hervé, conseillère départementale*